



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission des relations avec les citoyens

Rapport

Élection à la présidence et à la vice-présidence de la
Commission

Procès-verbal de la séance du 2 juin 2014

**Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 81-20140603**

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU LUNDI 2 JUIN 2014	1
ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE	1
ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENTE.....	2

Séance du lundi 2 juin 2014

Mandat : Élection à la présidence et à la vice-présidence de la Commission (Décision de la Commission de l'Assemblée nationale le 2 juin 2014)

Membres présents :

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)
M^{me} Blais (Saint-Henri–Sainte-Anne), vice-présidente
M. Fortin (Pontiac)
M^{me} Lavallée (Repentigny)
M^{me} Montpetit (Crémazie)
M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière)
M^{me} Richard (Duplessis)
M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger)

Autre député présent :

M. Chagnon (Westmount–Saint-Louis), président de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-LaFontaine de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 40, M. Chagnon (Westmount–Saint-Louis) déclare la séance ouverte.

ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE

M^{me} Lavallée (Repentigny) propose :

QUE M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) soit élu président de la Commission des relations avec les citoyens.

La motion est adoptée à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

M. le président déclare M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) élu président de la Commission des relations avec les citoyens.

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) prend ses fonctions à la présidence.

ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENCE

M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger) propose :

QUE M^{me} Blais (Saint-Henri–Sainte-Anne) soit élue vice-présidente de la Commission des relations avec les citoyens.

La motion est adoptée à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

M. le président déclare M^{me} Blais (Saint-Henri–Sainte-Anne) élue vice-présidente de la Commission des relations avec les citoyens.

À 15 h 45, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Dany Hallé

Marc Picard

DH/id

Québec, le 2 juin 2014